

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75007 - PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Mesdames, Messieurs les adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 14 mars 2016, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation RES PUBLICA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les subventions reçues par la Fondation permettent de couvrir le solde de ses charges et de rendre le résultat de l'exercice équilibré. La partie excédentaire est inscrite au poste « fonds dédiés » afin d'être utilisée l'exercice suivant. Nos travaux ont consisté à nous assurer que cet enregistrement est bien conforme aux engagements résultant des conventions signées avec les représentants de l'Etat.

Vérification du rapport du Trésorier et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilité de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la Fondation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 10 avril 2019



MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Bruno FOURRIER

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 avril 2019



MBM CONSEIL

Commissaire aux Comptes

Bruno FOURRIER

BILAN

ET

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

A C T I F

	Brut	Amort. Prov	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 460,32	1 460,32	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	23 480,85	15 699,66	7 781,19	8 346,10
Immobilisations financières	10 504,00		10 504,00	10 504,00
TOTAL I	35 445,17	17 159,98	18 285,19	18 850,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en cours			0,00	0,00
Avances et acomptes sur commandes			0,00	0,00
Créances			0,00	0,00
- Usagers et comptes rattachés	0,00		0,00	0,00
- Autres	2 215,92		2 215,92	1 319,19
Valeurs mobilières de placement			0,00	0,00
Disponibilités	1 576 384,99		1 576 384,99	1 666 582,35
Caisse	384,72		384,72	219,07
TOTAL II	1 578 985,63	0,00	1 578 985,63	1 696 495,60
Charges constatées d'avance	907,02		907,02	632,00
TOTAL GENERAL	1 615 337,82	17 159,98	1 598 177,84	1 687 602,71

AU 31 DECEMBRE 2018

PASSIF

	31/12/18	31/12/17
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
<i>Fonds propres</i>		
Fonds associatif sans droit de reprise	706 000,00	706 000,00
Réserves	440 668,67	393 059,17
Report à nouveau		
Excédent de l'exercice	41 945,00	47 609,50
<i>Autres fonds associatifs</i>		
Fonds associatifs avec droits de reprises		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
(TOTAL I)	1 188 613,67	1 146 668,67
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	(TOTAL II)	
FONDS DEDIES		
Sur subvention de fonctionnement	352 357,94	459 820,49
Sur autres ressources		
DETTES		
Emprunts et dettes financières assimilées	0,00	0,00
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0,00	0,00
Fournisseurs et comptes rattachés	26 074,40	35 900,15
Autres	31 131,83	45 213,40
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		
(TOTAL III)	57 206,23	81 113,55
TOTAL GENERAL	1 598 177,84 0,00	1 687 602,71

COMPTES DE RESULTAT

	31/12/18	31/12/17
<u>Produits d'exploitation</u>		
Production vendue	1 691,00	769,50
Production stockée		
Dons	41 945,00	47 609,50
Subvention publique	327 000,00	390 000,00
Participation aux colloques	0,00	0,00
Reprise de provisions	0,00	0,00
Cotisations		
Autres produits	1,00	18,34
TOTAL I	370 637,00	438 397,34
<u>Charges d'exploitation</u>		
Achats de MP et autres approvisionnements		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	234 645,68	259 192,60
Impôts, taxes et versements assimilés	2 533,00	2 647,31
Salaires et traitements	139 027,78	154 513,48
Charges sociales	59 628,95	65 893,58
Dotations aux amortissements, provisions	564,91	1 458,72
Autres charges	102,68	0,00
TOTAL II	436 503,00	483 705,69
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)	-65 866,00	-45 308,35
<u>Quote part de résultat sur opérations faites en commun (TOTAL III)</u>		
<u>Produits financiers</u>		
de participation et de créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 331,72	1 370,97
Reprises de provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	1 331,72	1 370,97
<u>Charges financières</u>		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
Intérêts et charges assimilées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	0,00	0,00
RESULTAT FINANCIER (IV-V)	1 331,72	1 370,97
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III+IV-V)	-64 534,28	-43 937,38

COMPT E DE RESULTAT

	31/12/18	31/12/17
<u>Produits exceptionnels</u>		
Sur opérations de gestion	126,40	0,00
Sur opérations en capital		
Reprise de provisions et transferts de charges		
TOTAL I	126,40	0,00
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Sur opérations de gestion	1 109,67	0,00
Sur opérations en capital		
Dotations aux provisions et transferts de charges		
TOTAL II	1 109,67	0,00
RESULTAT EXCEPTIONNEL (I-II)	-983,27	0,00
.+ Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs	459 820,49	551 367,37
.- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-352 357,94	-459 820,49
.- Affectation à la dotation initiale		
EXCEDENT	41 945,00	47 609,50

ANNEXE

ANNEXE

I – PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- L'annexe

Ces documents forment un tout. Au cours de l'exercice 2018, le total bilan s'élève à 1.598.177,84 Euros et le résultat à + 41.945 Euros.

Un tableau d'emploi des ressources a été établi. Ce tableau distingue les dépenses directement affectées à l'activité de la Fondation et les dépenses de fonctionnement général de la Fondation.

II – METHODES GENERALES

❖ Convention de principe

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

❖ Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ; (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations), ou à leur coût de production.

❖ Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée d'utilisation prévue

❖ Valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les fonds communs de placement représentent un montant au moins égal à la dotation initiale encaissée.

❖ Fonds dédiés

Les fonds reçus non utilisés à la fin de l'exercice sont reportés l'année suivante par l'intermédiaire du compte « Fonds dédiés ».

III – CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

IV – CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

V – CHANGEMENT DE METHODES COMPTABLES

Il n'y a pas eu de changement de méthode au cours de cet exercice par rapport à l'exercice précédent.

VI – TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Situations et mouvements	Valeur brute à L'ouverture De l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Rubriques				
Immobilisations incorporelles	1.460,32			1.460,32
Immobilisations corporelles	23.480,85			23.480,85
Immobilisations financières	10.504,00			10.504,00
TOTAL	35.445,17	0,00	0,00	35.445,17

VII – TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	Amortissements Cumulés au début De l'exercice	Augmentations Dotations de L'exercice	Diminutions d'amort. de l'exercice	Amortissements Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1.460,32			1.460,32
Immobilisations corporelles	15.134,75	564,91		15.699,66
Immobilisations financières				
TOTAL	16.595,07	564,91		17.159,98

VIII – TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	Provisions Cumulés au début De l'exercice	Augmentations Dotations de L'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques & charges				
Provisions pour dépréciations				
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00

IX – CREANCES ET DETTES

Echéances des créances et dettes

	Total	< 1 an	> 1 an
Créances de l'actif circulant			
○ Stocks	0,00	0,00	0,00
○ Autres	2.215,92	2.215,92	0,00
Total	2.215,92	2.215,92	0,00
Dettes :			
○ Emprunt & dettes financières	0,00	0,00	0,00
○ Fournisseurs	26.074,40	26.074,40	0,00
○ Autres	31.131,83	31.131,83	0,00
Total	57.206,23	57.206,23	0,00

X – DOTATION INITIALE

La dotation initiale est fixée à 706.000 €. Elle a été dotée intégralement au cours de l'exercice 2009.

XI – SUBVENTIONS ATTRIBUEES

Au cours de l'exercice 2018, la Fondation Res Publica a reçu les subventions publiques suivantes :

• Subvention en provenance du Premier Ministre	327.000 €

Total des subventions publiques reçues	327.000 €

XII – DONS RECUS

Les dons privés se sont élevés à 41.945 €.

XIII – TABLEAUX DE SUIVI DES FONDS DEDIES

❖ Subventions de fonctionnements affectés

Situation Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Affectation à la dotation initiale	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fondation Res Publica	327.000,00	459.820,49	434.462,55	0,00	352.357,94

XIV – TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	706.000			706.000
Réserves	393.059	47.610		440.669
Report à nouveau				
Résultat comptable de l'exercice	47.610	41.945	47.610	41.945
Fonds associatifs avec droits de reprises				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	1.146.669	89.555	47.610	1.188.614

XV – COLLOQUES ET RENCONTRE REALISES EN 2018

Il a été réalisé au cours de l'exercice 2018 les neuf colloques suivants :

- Qu'y a-t-il dans le chaudron du moyen orient ? le 12 février 2018
- Désertification et réanimation des territoires, le 27 février 2018
- L'Europe, comment ça marche et comment la redresser ? le 20 mars 2018
- Les nouvelles routes de la soie, la stratégie de la Chine, le 4 juin 2018
- Fake news, fabrique des opinions et démocratie, le 20 juin 2018
- L'Europe face à l'extraterritorialité du droit américain, le 24 septembre 2018
- Le droit contre la loi, le 22 octobre 2018
- Orbolibéralisme, mercantilisme allemand et fractures européennes, le 19 novembre 2018
- Situation de l'Italie, réalité et perspectives, le 5 décembre 2018

XVI – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires se caractérisent par le bénévolat des participants aux colloques et rencontres et par l'organisation des colloques par le conseil scientifique et son équipe d'animation.

Au cours l'année 2018, 45 intervenants ont participé à l'animation des colloques et rencontres. Chaque intervention a été valorisée à 2.000 €, ce qui représente un apport en nature à la Fondation d'un montant de 90.000 Euros.

Le conseil scientifique et son équipe d'animation est constitué de 47 membres. Leurs interventions ont été valorisées à 1.000 €, ce qui représente un apport en nature à la Fondation d'un montant de 47.000 Euros.

Le montant global du bénévolat est valorisé à 137.000 Euros au cours de l'exercice 2018.

XVII – TABLEAU DES EMPLOIS RESSOURCES

Le tableau des emplois et ressources permet de distinguer les dépenses affectées aux missions d'organisation et de gestion des colloques de la fondation des dépenses courantes de fonctionnement.

Il est réalisé à partir d'une comptabilité analytique qui affecte les coûts directs à chaque colloque effectué. Les frais généraux sont répartis à part égale entre les frais de fonctionnement et les activités colloques. Les frais de personnel sont répartis en fonction des temps passés estimés sur les colloques.

Le coût de l'information et de la communication correspond au coût de fonctionnement du site internet et aux participations organisées par des entités tierces.

Les frais de fonctionnement correspondent aux dépenses non affectées directement aux colloques, qui sont elles-mêmes réparties à hauteur de 50 % entre les activités et le fonctionnement général de la Fondation.

Les ressources non affectées à des charges sont considérées comme des fonds non utilisés.

Enfin, les contributions volontaires des participants aux colloques et des membres du comité scientifique sont valorisés dans la dernière partie de ce tableau.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES 2018

EMPLOIS

RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois 2018 = compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2018 = compte de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2018
1. MISSIONS SOCIALES			REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE		440 669
1.1 Réalisées en France Actions réalisées directement	283 937		1. RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	41 945	41 945
1.2 Réalisées à l'étranger Actions réalisées directement Versement à autres organismes agissant en France	281 766 2 171		1.1 Dons et legs collectés Dons manuels non affectés Dons manuels affectés 1.2 Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	41 945	
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			2. AUTRES FONDS PRIVES		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	327 000	
2.2 Frais de recherche des autres fonds privés			4. AUTRES PRODUITS	5 356	
2.3 Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	153 675				
SOUS TOTAL 1 + 2 + 3					
I TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	437 613		I TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	374 301	
II DOTATIONS AUX PROVISIONS			II REPRISE DES PROVISIONS		
III ENGAGEMENT A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	352 358		III REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEU	459 820	
IV EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	41 945		IV VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
V TOTAL GENERAL	831 916		V INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public			VI TOTAL GENERAL	834 121	41 945
VI Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			VI Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
MISSIONS SOCIALES	137 000		BENEVOLAT		482 614
FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			PRESTATIONS EN NATURE	137 000	
FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES			DONS EN NATURE		
TOTAL	137 000		TOTAL	137 000	

FONDATION RES PUBLICA

52, rue de Bourgogne

75007 - PARIS

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2018

*Réunion du Conseil d'Administration relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018*

Mesdames, Messieurs les adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation RES PUBLICA, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation du conseil d'administration en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 10 avril 2019



MBM CONSEIL

Commissaire aux comptes

Bruno FOURRIER